



Union des Syndicats SUD du Groupe Safran

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - contact@sud-safran.com

Union
syndicale
Solidaires

Lundi 29 Septembre 2014

Compte Rendu du CCE extraordinaire JV Airbus-Safran du 17 Septembre 2014

Airbus et Safran se sont mis d'accord pour créer une Joint-Venture (JV) destinée à terme à concevoir et produire le nouveau lanceur Ariane 6.

L'Etape 1 consiste à créer, avant le 1^{er} décembre 2014, une JV Programmes « Lanceurs spatiaux » regroupant les fonctions Contrats, Programmes et Qualité Programmes.

L'Etape 2 consistera avant la fin 2015 à intégrer dans la JV les activités industrielles (études, production, etc) et les personnels associés mais toujours sur les programmes « Lanceurs spatiaux ».

La direction a déclaré vouloir nous informer sur l'Etape 2 mais les informations transmises sont susceptibles de changer de par les discussions engagées au niveau des deux Groupes (Safran et Airbus) avec l'ESA (Agence spatiale Européenne) et les Etats.

Ce même 17 Septembre, l'ESA devait se prononcer sur le projet Ariane 6 et sur le maintien d'Ariane 5 ME. Malgré notre demande la direction n'a toujours pas communiqué la position de l'ESA.

Sur le projet industriel et technique, la nouveauté est d'équiper le lanceur Ariane6 de 2 ou 4 moteurs à propergol solide (P120) se substituant aux 2 P230 d'Ariane5.

Le P120 servirait également de 1^{er} étage au lanceur VEGA+.

Nous avons du mal à comprendre comment les faibles modifications entre Ariane5 et Ariane6 permettraient d'atteindre un objectif de 50% d'économie sur le prix d'un lancement (objectif affichée par la direction).

Pour la direction, les économies se feraient aussi par une forte diminution de réunions contractuelles, conséquence de la nouvelle organisation de la co-entreprise.

Selon le PDG, lors de l'Etape 2, les effectifs de production resteraient stables voire en légère augmentation. Par contre pour les fonctions Supports (Programmes, Qualité, Finance, RH, etc) il y aura diminution « *cela va de soi* ».

La direction a admis que le périmètre de travail (Etape 2) correspondait à 8000 personnes (France et Allemagne).

Elle a confirmé l'existence d'un plan social sur Airbus (Défense et Espace).

Les activités militaires ne sont pas intégrées dans la JV à l'Etape1.

La JV Programmes (Etape1)

Le siège serait aux Mureaux. Selon Mr Francou, les détachés d'Herakles resteront sur Le Haillan pour l'étape 1, pour l'Etape 2 cela devrait continuer.

A l'Etape 1, sous la JV Programmes, pour des raisons étatiques et juridiques, Il y aurait deux filiales : une Française et une Allemande.

La JV Industrielle (Etape2)

La direction est restée très évasive sur le positionnement futur des activités militaires dans la JV. Sur ce point, des discussions sont en cours avec l'Etat.

En revanche, la direction est bien plus claire sur d'autres thèmes.

Thermostructuraux

Le PDG a présenté l'hypothèse la plus probable selon lui. Pour la Recherche Technique Développement Industriel : « On les sort physiquement » dicit Schleicher... « L'activité serait sur Bordeaux, le plus prêt d'ici ». Le « labo » serait transféré (de l'ordre de 100 salariés) pour une entité type Safran Composites, donc hors JV.

Ce serait pour le début d'année 2015 mais ne concernerait pas la production. Le périmètre exact ne semble pas très clairement défini.

Sécurité Auto

A nos questions sur la Sécurité Auto la direction a dit qu'il n'y a pas plus de raison de s'en séparer que lors de la création d'HERAKLES.

Structil

Comme pour les Thermostructuraux, le PDG avance qu'il y a « peu de raison d'aller dans l'Etape2 ». Selon lui, Structil serait mieux avec les activités Aéronautiques.

CRB

De par les compétences spécifiques en chimie de cet établissement, il aurait sa place dans la future JV. Il apporterait son savoir-faire à la nouvelle entité et pourrait traiter des sujets tels que REACH. Le PDG a précisé qu'Airbus ne disposent pas de telles compétences.

Toulouse

L'activité du site de Toulouse serait pérennisée en regard des besoins liés à Ariane6.

Statut social

Dans l'Etape 1, 450 salariés seraient concernés dont 40 provenant d'Herakles.

Pour l'ensemble de ces salariés, qu'ils soient mutés ou détachés, leur statut social d'origine serait maintenu pour une durée de 24 mois à compter du démarrage opérationnel de la JV et tant qu'un statut collectif ne sera pas mis en œuvre dans la nouvelle société.

L'Etape 2 étant planifiée avant fin 2015, on comprend qu'une négociation va s'engager dans un avenir proche si la JV voit le jour selon les échéances affichées.

Mr Boulan ne nous a pas rassurés en laissant planer le doute sur le futur statut social de la JV Etape 2. Des pratiques d'établissement seraient conservées mais il y aurait un seul statut social dans la JV.

La manœuvre de la direction semble être de négocier le statut de la future JV avant que l'ensemble des organisations syndicales concernées ne rentre dans le processus.

Si tel était le cas, il ne nous resterait que quelques éléments à négocier mais à la marge !!!

Les élus SUD ont rappelé que les CHSCT concernés par la JV doivent être informés et consultés avant le rendu d'avis du CCE.

La direction espère un rendu d'avis du CCE le 17 octobre 2014.

Face aux multiples incertitudes et conséquences de ce projet (périmètre, devenir des statuts sociaux, etc.), il nous paraît nécessaire de rester mesurés et factuels dans la communication vers les salariés.

Vos inquiétudes sont les nôtres et ce n'est qu'ensemble que nous pourrions nous faire entendre le moment venu.